



MAIRIE D'ÖZOUER-LE-VOULGIS

ARRETE MUNICIPAL N°2025/210

Permission de voirie et restriction de la circulation et du stationnement Avenue de la République au niveau de la place de l'église et la placette du marché les 29 et 30 octobre 2025 pour des travaux d'élagage des arbres

Le maire d'Ozouer-le-Voulgis

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le Code de la route,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le Code pénal et notamment l'article R.610-5,

Considérant qu'il convient de réglementer la circulation et le stationnement pendant toute la durée des travaux,

ARRETE

Article 1 : La Société SMAP sise 6 rue de Melun 77390 OZOUER-LE-VOULGIS, est autorisée à occuper le domaine public avenue de la République pour des travaux d'élagages des arbres place de l'église et placette du marché du 29 au 30 octobre 2025.

Article 2 : Pendant toute la durée des travaux, les restrictions suivantes sont appliquées sur l'avenue de la République dans les deux sens de la circulation :

- Interdiction de stationner pour tous les véhicules
- Limitation de la vitesse à 30 km/h

Article 3 : La société SMAP est occupante temporaire du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers. Elle est tenue de prendre toutes les dispositions nécessaires afin de permettre la bonne circulation des véhicules sur l'avenue de la République et assurer la sécurité des piétons lors des opérations d'élagage.

Article 4 : La violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par le présent arrêté est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2^{ème} classe, conformément à l'article R.610-5 du Code pénal.

Article 5 : M. le Maire et le Commandant de la brigade de gendarmerie de Chaumes-en-Brie, tous les officiers de police judiciaire sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera affiché en mairie, sur site et transmis pour ampliation :

- au Commandant de la brigade de gendarmerie de Chaumes-en-Brie
- au responsable des services techniques

Fait à Ozouer-le-Voulgis, le 27 octobre 2025

Par délégation au Maire,
L'Adjoint au Maire,
Fabienne BARRES

Pour copie conforme au registre
Et affichage le
Par délégation au Maire,
L'Adjoint au Maire
Fabienne BARRES